LAVAUR

ALAE MATERNELLE COMTESSE DE SEGUR

CONTACT :

Aux heures d'ouvertures de l'ALAE (7h30/8h20, 12h45/13h35, 16h30/18h30)

Stéphanie HAREN (directrice) / Agnès NOUYERS (directrice adjointe)

Tel : 06.33.03.48.19 Mail : alae.clauzades@ville-lavaur.fr

Pour plus d'infos : http://www.ville-lavaur.fr

PORTAIL FAMILLE :

Vous devez inscrire vos enfants directement sur le portail famille, à l'aide de votre identifiant et mot de passe, aux prestations suivantes : ACCUEIL SOIR/RESTAURATION SCOLAIRE.

L'inscription doit être faite 48h (jours ouvrés) avant le jour souhaité.

Site du portail famille : https://www.monportail-famille.fr/client/mairie-lavaur

FACTURATION :

Une facturation mensuelle reprenant l'ensemble des prestations auxquelles vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) (ALAE/repas/centre de loisirs) vous sera adressée chaque fin de mois sur votre portail famille.

Règlements : chèque, espèces, CB en ligne, prélèvements (s'adresser au secrétariat du centre de loisirs), chèques vacances ou CESU pour le centre de loisirs uniquement.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFICATION ACTUELLE	TARIFICATION AU 01/09/2023
<500	3.25 €	3.45 €
500 à 699	3.35 €	3.55 €
700 à 899	3.45 €	3.70 €
900 à 1099	3.55 €	3.80 €
>1099	3.65 €	3.90 €
Tarif repas enfant non-inscrit	4.30 €	5.00 €

Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial. Si les familles ne sont pas détentrices d'un numéro d'allocataire CAF ou MSA, elles devront présenter le dernier avis d'imposition (ou de chaque parents si les déclarations de revenus sont faires séparément) au moment de l'inscription. Le revenu pris en compte sera le revenu fiscal de référence.

Merci de compléter et signer la fiche de renseignements et la fiche sanitaire ci jointes.

Merci de fournier aussi l'attestation d'assurance extra scolaire.

AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2023

LAVAUR

ALAE MATERNELLE COMTESSE DE SEGUR

CONTACT :

Aux heures d'ouvertures de l'ALAE (7h30/8h20, 11h45/13h35, 16h30/18h30)

Stéphanie HAREN (directrice) / Agnès NOUYERS (directrice adjointe)

Tel : 06.33.03.48.19 Mail : alae.clauzades@ville-lavaur.fr

Pour plus d'infos : http://www.ville-lavaur.fr

PORTAIL FAMILLE :

Vous devez inscrire vos enfants directement sur le portail famille, à l'aide de votre identifiant et mot de passe, aux prestations suivantes : ACCUEIL SOIR/RESTAURATION SCOLAIRE.

L'inscription doit être faite 48h (jours ouvrés) avant le jour souhaité.

Site du portail famille : https://www.monportail-famille.fr/client/mairie-lavaur

FACTURATION :

Une facturation mensuelle reprenant l'ensemble des prestations auxquelles vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) (ALAE/repas/centre de loisirs) vous sera adressée chaque fin de mois sur votre portail famille.

Règlements : chèque, espèces, CB en ligne, prélèvements (s'adresser au secrétariat du centre de loisirs), chèques vacances ou CESU pour le centre de loisirs uniquement.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFICATION ACTUELLE	TARIFICATION AU 01/09/2023
<500	3.25 €	3.45 €
500 à 699	3.35 €	3.55 €
700 à 899	3.45 €	3.70 €
900 à 1099	3.55 €	3.80 €
>1099	3.65 €	3.90 €
Tarif repas enfant non-inscrit	4.30 €	5.00 €

Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial. Si les familles ne sont pas détentrices d'un numéro d'allocataire CAF ou MSA, elles devront présenter le dernier avis d'imposition (ou de chaque parents si les déclarations de revenus sont faires séparément) au moment de l'inscription. Le revenu pris en compte sera le revenu fiscal de référence.

Merci de compléter et signer la fiche de renseignements et la fiche sanitaire ci jointes.

Merci de fournier aussi l'attestation d'assurance extra scolaire.

AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2023